

MINISTERE DE L'INTERIEUR
DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

**CRIMES ET DELITS
CONSTATES EN FRANCE
EN 2000**

**par les services de police
et de gendarmerie**

CHIFFRES DEFINITIFS

**DIRECTION CENTRALE
DE LA POLICE JUDICIAIRE**

SERVICE CENTRAL D'ETUDE DE LA DELINQUANCE

Remarque préliminaire :

Le présent dossier est élaboré sur la base des renseignements statistiques recueillis par l'ensemble des services de la Police Nationale et des unités de la Gendarmerie Nationale. Les chiffres présentés résultent du cumul des données consolidées, définitives et exhaustives, des premier et second semestres 2000.

SOMMAIRE

CRIMES ET DELITS CONSTATES EN 2000

Note d'introduction

I - Evolution générale..... page 1

II - La délinquance de voie publique..... page 2

III - La criminalité par catégories d'infractions page 3

IV - Résultats des enquêtes et personnes en cause page 9

V - Géographie criminelle page 11

VI - La criminalité constatée par la Police Nationale page 14

VII - La criminalité constatée par la Gendarmerie Nationale page 16

ANNEXES :

- Note relative à la méthodologie des statistiques**
- Tableaux et graphiques**

NOTE D'INTRODUCTION

Durant l'année 2000, 3.771.849 faits de délinquance ont été constatés en France métropolitaine par l'ensemble des services de police et de gendarmerie.

Par rapport à 1999 (3.567.864 faits), les chiffres de l'année 2000 sont donc marqués par une progression de 5,7% (4,5% pour la Police Nationale et 9,4% pour la Gendarmerie Nationale).

La criminalité globale ainsi constatée se situe, en volume, à un niveau sensiblement égal à celui qui était le sien pour l'année 1991 (3.744.112 faits constatés) et inférieur à celui des années 1993 (3.881.894) et 1994 (3.919.008).

Il faut néanmoins noter qu'au cours de la dernière décennie (1991-2000), sa progression en volume est restée faible, et plus précisément de + 0,74 %, alors que la population française s'est accrue dans le même temps de + 3,26 %.

1. Une progression pénalisante de la délinquance économique et financière :

Avec 352.164 faits constatés en 2000 (contre 295.734 en 1999), la catégorie des infractions économiques et financières connaît une hausse de + 19,08 %, et participe à près de 28 % à la progression globale et près de 48 % de la hausse des faits constatés par la seule police nationale.

Cette catégorie est fortement influencée par la hausse des escroqueries, faux et contrefaçons (+ 22,74 %) : les abus de confiance et escroqueries, notamment dans le domaine du commerce électronique (utilisations frauduleuses des numéros de cartes bancaires lors d'achats téléphoniques ou sur Internet) progressent fortement (+ 49,39 %), tout comme les falsifications et usages de cartes de crédit (+ 25,23 %) et de chèques volés (+ 5,31 %).

Les vols réels, ou déclarés comme tels, de téléphones portables - 21 millions de ces moyens de communication sont en circulation - auront également eu une incidence certaine sur l'évolution de la délinquance acquisitive (+ 3,65 % globalement, + 1,32 % dans les zones urbaines). Ainsi, en petite couronne parisienne, ces faits représentent jusqu'à 28 % des vols commis avec violence, 15 % des vols simples, 8 % des vols à la roulotte.

2. Une délinquance de voie publique stabilisée dans les zones urbaines

La part de la délinquance de voie publique est en recul : elle représente 51,37 % (contre 53,23 % en 1999) du total des crimes et délits enregistrés par les services de police et de gendarmerie en France métropolitaine et régresse (- 0,51 %) en zone urbaine.

L'évolution de cette délinquance, la plus difficilement supportable pour la population, évolue favorablement dans les grandes agglomérations, où la police de proximité se met en place : - 10,39 % à Bordeaux, - 8,29 % à Toulouse, -5,08 % à Lyon, mais également -6,66 % à Nîmes, -18,95 % aux Ulis, -22,39 % à Beauvais.

3- Une violence contre les personnes persistante mais mieux traitée par la police de proximité :

La violence, qui se traduit depuis près de trois décennies par une hausse continue des atteintes volontaires contre les personnes a également marqué l'année 2000. Ces faits ont globalement progressé de 9,14 % (254.514 faits).

Ils font l'objet dans les 63 sites de police de proximité, d'un recueil, comme d'un traitement beaucoup plus systématique que par le passé. Les constatations en flagrance y sont en effet à la fois plus nombreuses et les signalements par la population se généralisent, augurant favorablement de l'instauration d'une meilleure sécurité publique.

4. Des indicateurs d'activité des services bien orientés :

- Le nombre des élucidations par l'ensemble des services de police et de gendarmerie s'établit ainsi à 1.008.960 faits. Il a progressé de + 2,33 % (soit + 23.003 faits par rapport à 1999).

Pour la Police Nationale, le nombre de faits élucidés a progressé de + 3,34 % (625.670 faits en 1999, 646.592 en 2000); celui de la gendarmerie nationale de + 0,58 % (360.287 faits en 1999, 362.368 en 2000).

- le nombre de mises en cause a augmenté de + 4,45 % par rapport à 1999, avec 834.549 personnes en 2000. Le nombre des gardes à vue réalisées par la Police Nationale a progressé de 6,12 %.

- le nombre de personnes écrouées est également en hausse : + 6,63 % (soit au total 53.806 personnes).

- enfin, les infractions révélées par l'action d'initiative des services (dites proactives) progressent également : les infractions en matière de stupéfiants de + 1,86 %, les faux documents d'identité de + 22,71 % et les ports et détentions d'armes prohibées de + 2,93 %.

I - EVOLUTION GENERALE

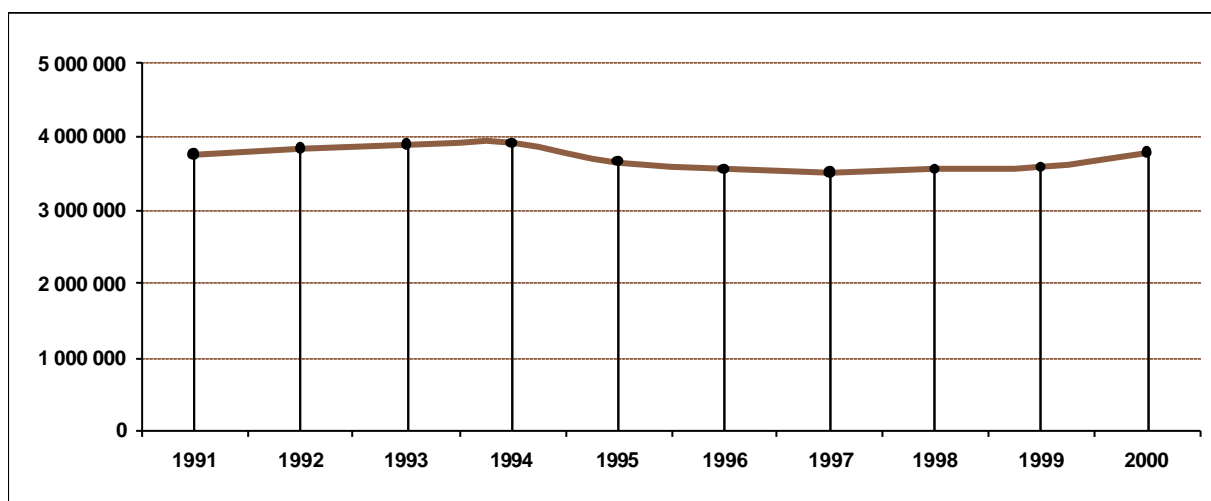
Avec 3.771.849 crimes et délits constatés par l'ensemble des services de police et de gendarmerie, l'année 2000 enregistre une variation de la criminalité et de la délinquance qui s'établit à + 5,72 %, soit 203.985 faits supplémentaires par rapport à 1999 (cf. annexe 1).

Faits constatés	Police Nationale			Gendarmerie Nationale			TOTAL TOUS SERVICES		
	1999	2000	Variation 2000/1999	1999	2000	Variation 2000/1999	1999	2000	Variation 2000/1999
Total des crimes et délits	2.678.907	2.798.906	+ 4,48 %	888.957	972.943	+ 9,45 %	3.567.864	3.771.849	+ 5,72 %
Délinquance de voie publique	1.475.185	1.467.671	- 0,51 %	424.096	469.838	+ 10,79 %	1.899.281	1.937.509	+ 2,01 %

La criminalité globale constatée en France se situe ainsi, en volume, à un niveau inférieur à 1994 (3.919.008 crimes et délits constatés) et sensiblement égal à celui qui était le sien pour l'année 1991 (3.744.112 faits constatés alors).

Par ailleurs, au cours de la dernière décennie (1991-2000), sa progression est restée faible, plus précisément de + 0,74 %, alors que la population française augmentait de + 3,26 %.

Evolution de la criminalité française de 1991 à 2000

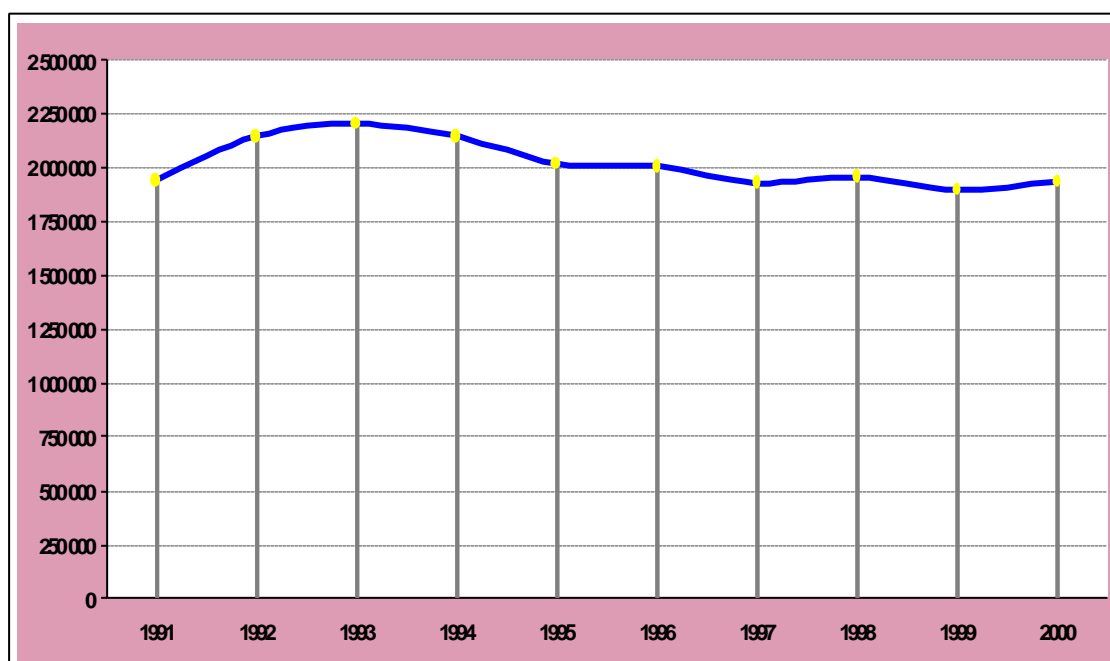


Tous services de police et de gendarmerie confondus, et pour une population de 58.746.500 habitants (source INSEE/estimation année 2000), le taux de criminalité de la France (cf. annexe 1-1) s'établit, en 2000, à 64,21 pour mille habitants.

II - LA DELINQUANCE DE VOIE PUBLIQUE (cf. annexe 2) :

L'agrégat « délinquance de voie publique » regroupe les infractions qui incommode le plus, en raison de leur nature même, les particuliers dans leur vie quotidienne. Il s'agit des cambriolages, des vols d'automobiles, des vols d'accessoires automobiles, des vols à la roulotte, des destructions et dégradations de biens (sauf incendies et attentats), des vols avec violence et des vols à main armée.

Evolution de la délinquance de voie publique de 1991 à 2000



En 2000, sa part dans le total des crimes et délits a diminué : elle ne représente plus que 51,37 % (contre 53,23 % en 1999) du total de la criminalité globale enregistrée par les services de police et de gendarmerie en France métropolitaine.

Toutefois, l'évolution de la délinquance de voie publique varie en fonction des zones géographiques : elle a ainsi diminué de - 0,51 % en zone police nationale, alors qu'elle a enregistré une progression de + 10,79 % en zone gendarmerie nationale.

En 2000, le taux global d'élucidation des infractions de voie publique, tous services de police et de gendarmerie confondus, a été de 9,27 % : il est sensiblement équivalent à celui observé en 1999 (9,32 %).

III - LA CRIMINALITE PAR CATEGORIE D'INFRACTIONS

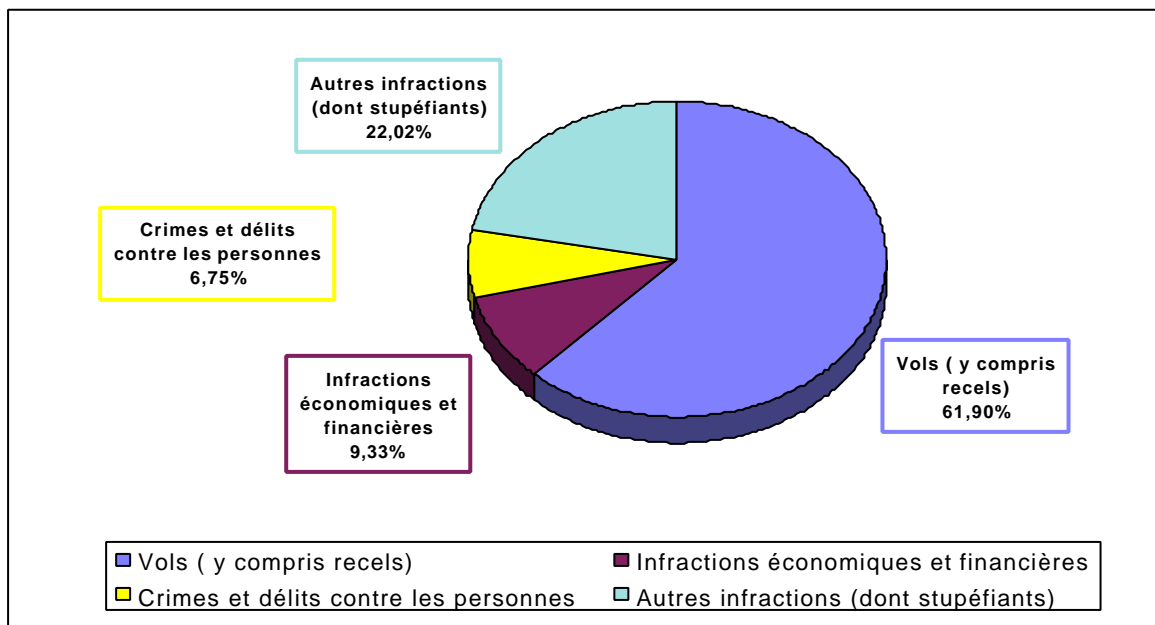
A) Evolution générale des grandes catégories d'infractions :

Afin de faciliter une première approche sectorielle des phénomènes criminels, les statistiques de police judiciaire regroupent en quatre grandes catégories les différentes infractions recensées et cela, en fonction de leurs principales caractéristiques.

En 2000, la part de chacune de ces catégories dans la criminalité globale a été la suivante :

- les vols 61,90 %
- les infractions économiques et financières 9,33 %
- les atteintes aux personnes..... 6,75 %
- autres infractions (dont stupéfiants)..... 22,02 %

Part des grandes catégories d'infractions dans la criminalité globale 2000



Les quatre catégories d'infractions ont été orientées à la hausse en 2000, avec des variations plus ou moins marquées.

Ainsi, la catégorie des vols est celle qui augmente le moins (+ 3,65 %), celle des infractions économiques et financières enregistrant la plus forte progression (+ 19,08 %). Les atteintes volontaires contre les personnes subissent une hausse de + 9,14 % et les autres infractions (dont stupéfiants) de + 5,60 %.

CATEGORIES D'INFRACTIONS	ANNEE 1999	ANNEE 2000	VARIATION 2000/1999
1 - INFRACTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES	295.734	352.164	+ 19,08 %
2 - CRIMES ET DELITS CONTRE LES PERSONNES	233.194	254.514	+ 9,14 %
3 - AUTRES INFRACTIONS (dont Stupéfiants)	786.408	830.475	+ 5,60 %
4 - VOLS (y compris recels)	2.252.528	2.334.696	+ 3,65 %
ENSEMBLE DES CRIMES ET DES DELITS CONSTATES	3.567.864	3.771.849	+ 5,72 %

B) Analyse détaillée de l'évolution des catégories d'infractions et de leurs composantes :

1) Les infractions économiques et financières : (cf. annexe 3)

Leur progression représente à elle seule plus du quart de l'augmentation nationale des faits constatés en 2000.

Globalement, la catégorie des **infractions économiques et financières**, qui représente 9,33 % de l'ensemble des crimes et délits, a fortement progressé de + 19,08 %.

TYPES D'INFRACTIONS	ANNEE 1999	ANNEE 2000	VARIATION 2000/1999
- Escroqueries, faux et contrefaçons	258.306	317.044	+ 22,74 %
<i>dont : Escroqueries, et abus de confiance</i>	95.444	142.583	+ 49,39 %
<i>dont : falsifications et usages de chèques volés</i>	108.580	114.346	+ 5,31 %
<i>dont : falsifications et usages de cartes de crédit</i>	39.126	48.997	+ 25,23 %
- Délinquance économique et financière	21.952	18.501	- 15,72 %
- Infractions à la législation sur les chèques (sauf usages de chèques volés)	15.476	16.619	+ 7,39 %
TOTAL	295.734	352.164	+ 19,08 %

Cette tendance résulte essentiellement de la hausse des **escroqueries, faux et contrefaçons** (+ 22,74 %, soit + 58.738 faits).

Dans cette rubrique, les escroqueries et abus de confiance (qui regroupent notamment les utilisations frauduleuses, relatives au commerce électronique, des numéros de cartes bancaires lors d'achats téléphoniques ou sur internet) progressent très fortement : + 49,39 %, avec 47.139 faits de plus.

Des progressions affectent également les falsifications et usages de cartes de crédit (+ 25,23 %, soit + 9.871 faits - cf. annexe 3-1 -) et de chèques volés (+ 5,31 %, soit + 5.856 faits).

La **délinquance économique et financière** proprement dite diminue de - 15,72 % (soit - 3.451 faits), toutes ses composantes étant en régression à l'exception des infractions aux prix, publicité et concurrence (+ 69,32 %, soit + 488 faits), des infractions à l'exercice d'une profession réglementée (+ 36,07 %, soit + 211 faits) et de celles relatives à l'emploi d'étranger sans titre de travail (+ 32,45 %, soit + 381 faits).

Quant aux **infractions à la législation sur les chèques**, qui constituent une rubrique modeste depuis la dépénalisation des chèques sans provision intervenue en décembre 1991, elles enregistrent en 2000 une hausse de + 7,39 %. Leur part dans la catégorie des infractions économiques et financières est cependant moindre : 4,72 % en 2000 contre 5,23 % en 1999.

2) Les crimes et délits contre les personnes : (cf. annexe 4)

La catégorie des **crimes et délits contre les personnes**, qui représente 6,75 % de la criminalité globale, a progressé de + 9,14 % (soit + 21.320 faits). Cette hausse s'inscrit dans la tendance continue observée depuis 1972, à l'exception de cinq années pour lesquelles des reculs avaient été enregistrés (1976, 1978, 1984, 1986 et 1987).

TYPES D'INFRACTIONS	ANNEE 1999	ANNEE 2000	VARIATION 2000/1999
- Homicides	953	1.051	+ 10,28 %
- Tentatives d'homicides	1.044	1.115	+ 6,80 %
- Coups et blessures volontaires	95.235	106.484	+ 11,81 %
- Autres atteintes volontaires contre les personnes	64.022	70.026	+ 9,38 %
- Atteintes aux mœurs	32.490	33.538	+ 3,23 %
<i>dont : - viols</i>	7.958	8.458	+ 6,28 %
<i>dont : - harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles</i>	12.732	14.263	+ 12,02 %
- Infractions contre la famille et l'enfant	39.450	42.300	+ 7,22 %
<i>dont : Non-versement de pension alimentaire</i>	11.715	12.404	+ 5,88 %
TOTAL	233.194	254.514	+ 9,14 %

L'augmentation numérique enregistrée par cette catégorie d'infractions résulte essentiellement des coups et blessures volontaires (+ 11.249 faits) ainsi que des menaces et chantages (+ 4.447 faits), ces deux rubriques participant très largement à la hausse de l'ensemble des atteintes contre les personnes.

Les **atteintes aux mœurs** sont globalement en hausse de + 3,23 %. Au sein de cette rubrique, on relèvera cependant les baisses affectant le proxénétisme (- 16,36 %) et les autres atteintes aux mœurs (- 8,02 %).

Les viols sont globalement en hausse (+ 6,28 %), en raison de la progression de ceux commis à l'encontre de mineurs (+ 14,50 %).

Les harcèlements et autres agressions sexuelles progressent de + 12,02 %.

Les **infractions contre la famille et l'enfant** sont en progression de + 7,22 %. Ce résultat est imputable aux délits concernant la garde des mineurs + 12,26 %.

A ce propos, il faut souligner que l'accroissement des constatations effectuées en ce domaine, comme dans celui des viols et autres agressions sexuelles, est aussi influencé, d'une part, par l'évolution du comportement social des victimes qui ont davantage tendance à dénoncer les faits dont ils ont été l'objet et d'autre part, par les efforts développés par les services, en particulier ceux de la police de proximité, pour mieux accueillir les victimes et mettre à leur service des personnels spécialisés.

3) *Les autres infractions (dont stupéfiants)* : (cf. annexe 5)

La catégorie des **autres infractions (dont stupéfiants)**, qui représente 22,02 % de l'ensemble des crimes et délits, enregistre une hausse de + 5,60% (soit + 44.067 faits).

TYPES D'INFRACTIONS	ANNEE 1999	ANNEE 2000	VARIATION 2000/1999
- Infractions à la législation sur les stupéfiants	101.841	103.731	+ 1,86 %
- Destructions et dégradations de biens	499.473	518.439	+ 3,80 %
<i>dont : destructions et dégradations de biens publics</i>	33.766	39.557	+ 17,15 %
- Délits à la police des étrangers	46.416	45.869	- 1,18 %
<i>dont : conditions générales d'entrée et de séjour</i>	39.028	38.802	- 0,58 %
- Délits divers	138.678	162.436	+ 17,13 %
<i>dont : faux documents d'identité et administratifs</i>	9.158	11.238	+ 22,71 %
TOTAL	786.408	830.475	+ 5,60 %

Exception faite des délits à la police des étrangers qui ont diminué de - 1,18 %, l'ensemble des autres composantes est orienté à la hausse : + 1,86 % (soit + 1.890 faits) pour les infractions à la législation sur les stupéfiants, + 3,80 % (soit 18.966 faits) pour les destructions et dégradations de biens et + 17,13 % (soit 23.758 faits) pour les délits divers.

Les **infractions à la législation sur les stupéfiants** (cf. annexe 5-1) :

Les infractions à la législation sur les stupéfiants enregistrent globalement une progression de + 1,86 % (soit + 1.890 faits), qui dénote en partie un accroissement de l'activité des services.

Les **délits à la police des étrangers** sont en baisse de - 1,18 %, soit 547 faits de moins.

Les **destructions et dégradations de biens** (cf. annexe 5-2) :

Globalement, cette rubrique enregistre une hausse de + 3,80 % (soit 18.966 faits de plus). Ses composantes subissent cependant des variations diverses.

Ainsi, les attentats par explosifs contre les biens publics diminuent de - 38,93 % et ceux commis contre les biens privés de - 12,83 %.

A l'inverse, les autres destructions et dégradations de biens publics augmentent de + 17,15 %, les incendies volontaires contre les biens publics de + 15,68 % et les incendies contre les biens privés de + 11,40 %.

Les destructions et dégradations contre les biens privés progressent également, mais de façon moins marquée (+ 4,62 %). Celles affectant les véhicules privés restent toutefois stables (+ 0,97 %).

Les **délits divers** :

Cet ensemble hétérogène d'infractions progresse de + 17,13 %.

Une majorité des délits le composant est orientée à la hausse : on note particulièrement les augmentations des violences et outrages à dépositaires de l'autorité (respectivement + 3,45 % et + 11,66 %), des faux documents d'identité et autres documents administratifs (+ 22,71 %) ainsi que des ports et détentions d'armes prohibées (+ 2,93 %).

A l'inverse, on observe un recul des autres délits contre la santé publique et la réglementation des professions médicales (- 35,17 %) et des atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation (- 53,60 %).

4) Les vols (y compris recels) : (cf. annexe 6)

En 2000, la catégorie **des vols** a enregistré une hausse de + 3,65 % (soit 82.168 faits de plus par rapport à 1999).

Cette catégorie, par le volume qu'elle représente, puisqu'elle rassemble environ 2/3 des faits constatés, a influencé le résultat global enregistré par l'ensemble de la criminalité.

La hausse de cette catégorie a été notamment influencée par la recrudescence du nombre de plaintes pour vols (vrais ou supposés) de téléphones portables. Cet accroissement est à mettre en relation avec le fort développement qu'a connu la téléphonie mobile en 2000 qui représente aujourd'hui plus de 21 millions d'appareils en service sur le territoire métropolitain.

TYPES D'INFRACTIONS	ANNEE 1999	ANNEE 2000	VARIATION 2000/1999
- Vols à main armée	7.515	8.613	+14,61 %
- Autres vols violents (sans arme à feu)	87.432	101.223	+ 15,77 %
- Vols avec entrée par ruse	13.885	14.670	+ 5,65 %
- Cambriolages	370.076	370.993	+ 0,25 %
- Vols liés à l'automobile et aux deux roues à moteur	1.062.551	1.071.234	+ 0,82 %
<i>dont : vols d'automobiles</i>	297.058	301.539	+ 1,51 %
<i>dont : vols à la roulotte et accessoires</i>	666.604	670.177	+ 0,54 %
- Autres vols simples	675.933	735.337	+ 8,79 %
- Recels	35.136	32.626	- 7,14 %
TOTAL	2.252.528	2.334.696	+ 3,65 %

Après 3 années consécutives de baisse, les **vols à main armée** (commis ou tentés avec des armes à feu) ont connu cette année une hausse : + 14,61 % (soit + 1.098 faits).

On note que cette progression touche aussi bien les attaques contre les établissements industriels et commerciaux (+ 19,70 %) que celles perpétrées sur la voie publique et autres lieux (+ 13,16 %) ou encore celles dirigées contre les établissements financiers et transporteurs de fonds (+ 11,67 %). Les vols à main armée à l'encontre de particuliers à domicile diminuent de - 0,64 %.

Sur la décennie (cf. annexe 6-1)., la tendance générale des vols à main armée reste orientée à la baisse, le nombre de faits constatés en 2000 (8.613) étant largement inférieur à celui constaté chaque année de 1991 (9.393 faits) à 1996 (9.428). Il en est de même des vols à main armée dirigés contre les établissements financiers et transporteurs de fonds (1.340 faits constatés en 2000 contre 2.147 en 1991 et 1369 en 1998)

Les **autres vols avec violence** (sans arme à feu) ont progressé de + 15,77 % (soit + 13.791 faits), passant la barre des 100.000 faits.

Les **vols avec entrée par ruse** sont en hausse de + 5,65 % (soit + 785 faits).

Les **cambrjolages**, qui représentent 15,89 % de l'ensemble des vols, restent stables (+ 0,25 %, soit 917 faits supplémentaires), la hausse n'étant due qu'à la progression des cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers (+ 9,19 %).

A l'inverse, on observe une diminution des cambriolages contre les résidences principales (- 2,43 %), les résidences secondaires (- 2,26 %) et les autres lieux (- 2,86 %).

Les **vols liés à l'automobile et aux deux roues à moteur**, qui représentent près de 46 % de l'ensemble des vols, sont également stables (+ 0,82 %, soit + 8.683 faits).

Les **autres vols simples** pris dans leur ensemble augmentent de + 8,76 % (soit + 46.819 faits), tandis que les **recels** diminuent de - 7,14 % (soit - 2.510 faits).

IV - RESULTAT DES ENQUETES ET PERSONNES EN CAUSE

A - L'ELUCIDATION DES INFRACTIONS :

Parmi les 3.771.849 crimes et délits constatés, 1.008.960 ont été élucidés par l'ensemble des services de police et de gendarmerie. Le nombre des élucidations a ainsi progressé de + 2,33 % (soit + 23.003 faits par rapport à 1999). Le taux global d'élucidation s'est ainsi établi à 26,75 %.

Pour la Police Nationale, le nombre de faits élucidés a progressé de + 3,34 % (646.592 faits élucidés en 2000 contre 625.670 en 1999).

Ce taux moyen globalise cependant des distorsions profondes entre les infractions, ce qui provoque une réelle difficulté d'interprétation. En effet, pour certaines infractions, le rapport fait élucidé/fait constaté est égal à un, car le fait est élucidé en même temps qu'il est constaté ; c'est notamment le cas de la plupart des infractions à la législation sur les stupéfiants, des vols à l'étalage et du proxénétisme, qui sont élucidés avec des taux voisins de 100 %.

L'élucidation de certaines infractions portées à la connaissance des services de police et de gendarmerie bénéficie de l'aide qu'apportent les moyens techniques de police scientifique ou la participation des victimes, et parfois de leur entourage, à l'identification de l'auteur (par exemple, les homicides sont élucidés à 79,16 %, les coups et blessures volontaires à 71,82 % et les viols à 75,46 %).

D'autres infractions sont portées à la connaissance de la police ou de la gendarmerie par des victimes qui n'en connaissent pas les auteurs et donc déposent une plainte contre X (exemple : les cambriolages élucidés à 9,20 % et les vols à la tire à 3,03 %). Il faut ajouter aussi que ce taux d'élucidation a une valeur significative différente selon que les infractions sont presque toutes portées à la connaissance des services enquêteurs, comme pour les homicides, les vols à main armée, ou peu révélées soit en raison de la pudeur des victimes (viols) ou en raison de leur manque de motivation à déposer une plainte (certains vols simples non remboursés par les assurances, coups et blessures volontaires par un voisin).

B - LES PERSONNES MISES EN CAUSE :

Il faut entendre par personnes mises en cause celles à l'encontre desquelles sont recueillis par les services de police ou de gendarmerie des indices attestant qu'elles sont auteurs ou complices d'un crime ou d'un délit.

En 2000, 834.549 (soit + 4,45 % par rapport à 1999) personnes ont été mises en cause. Parmi elles, 53.806 (soit + 6,63% par rapport à 1999) ont été écrouées et représentent 6,45 % du total des personnes mises en cause.

1 - Les français et les étrangers :

Sur les 834.549 personnes mises en cause en 2000, 679.359 sont françaises (soit 81,40 %) et 155.190 sont étrangères (soit 18,60 %).

2 - Les hommes et les femmes :

Les hommes représentent globalement 86,40 % des mis en cause en 2000, les femmes 13,60 %. Cette répartition demeure assez constante dans le temps : les hommes représentaient 86,01 % des mis en cause en 1999, 85,75 % en 1998, et 86,08 % 1997, et les femmes 13,99 % des mis en cause en 1999, 14,25 % en 1998, et 13,96 % en 1997.

3 - Les majeurs et les mineurs :

Globalement, en 2000, le nombre de personnes majeures (soit 659.293) mises en cause à l'occasion de crimes ou de délits est en hausse (+ 4,89 %) par rapport à 1999. Il représente 79,00 % de l'ensemble des mis en cause en 2000 (78,67 % en 1999).

Quant aux mineurs mis en cause (soit 175.256 personnes), leur nombre est en hausse de + 2,86 % par rapport à l'année 1999. Cependant leur part diminue légèrement dans le total des mis en cause : elle s'établit à 21,00 % en 2000 (contre 21,33 % en 1999).

Mais cette participation des mineurs varie d'une infraction à l'autre : par exemple, 57,84 % des mis en cause pour des vols de deux roues à moteur sont des mineurs, alors que ces derniers ne représentent que 8,57 % des mis en cause pour trafic de stupéfiants sans usage ou seulement 5,32 % des mis en cause pour les homicides commis.

Par ailleurs, on relève que la part des mineurs dans le total des mis en cause pour des faits de délinquance de voie publique est en léger recul : 33,91 % en 2000, contre 34,03 % en 1999.

C - LES MESURES DE GARDE A VUE :

En 2000, 364.535 mesures de garde à vue ont été prises par les officiers de police judiciaire de la police et de la gendarmerie contre 426.851 en 1999, soit une diminution de - 14,60 %.

Dans le même temps, celles prises par la Police nationale ont progressé de + 6,12 % (passant de 277.021 gardes à vue en 1999 à 293.979 en 2000).

V - GEOGRAPHIE CRIMINELLE

A - La France urbaine et la France rurale

25,80 % des infractions sont constatées par la Gendarmerie qui a en charge les zones rurales et périurbaines. A l'inverse, 74,20 % le sont dans les zones urbaines par la Police Nationale.

L'analyse révèle des différences selon les types d'infractions car si la Police Nationale constate globalement 74,20 % des crimes et délits, elle enregistre :

- au-dessus de cette moyenne :

95,74 % des infractions à la police des étrangers,
89,93 % des destructions et dégradations de biens,

- autour de cette moyenne :

72,59 % des vols,
71,53 % des atteintes contre les personnes,
70,39 % des infractions à la législation sur les stupéfiants.

- au-dessous de cette moyenne :

44,34 % de la délinquance économique et financière proprement dite,
35,87 % des infractions à la législation sur les chèques.

Au-delà de cette classification des infractions selon leur nature, on doit noter que la Police Nationale enregistre 75,75 % de la délinquance de voie publique et 79,11 % de la criminalité organisée et de la délinquance spécialisée.

B - L'évolution de la criminalité dans les régions et les départements métropolitains (cf. annexes 7, 8) :

Dans les *régions françaises* (cf. annexe 7), le nombre de crimes et délits est extrêmement variable : 1.007.104 faits sont constatés en Ile-de-France (1.007.104 faits) et 14.377 faits en Corse (14.377 faits).

Parmi les 22 régions métropolitaines, 12 ont enregistré une hausse inférieure à la moyenne nationale. La région Corse connaît une baisse qui s'établit à - 4,43 %.

Il est également à noter que, comme les années précédentes, quatre régions (Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais) concentrent à elles seules plus de la moitié (54,72 % précisément) des crimes et délits constatés en France métropolitaine.

Quant aux *départements* métropolitains (cf. annexe 8), 8 ont enregistré une baisse de leur criminalité avec des variations comprises entre - 0,40 % (le Haut-Rhin) et - 9,57 % (l'Orne) tandis que 36 connaissent une progression inférieure à la moyenne nationale.

En raison de la place particulière qu'elle occupe, la région Ile-de-France (et ses composantes) fait l'objet d'un commentaire spécifique.

1 - PARIS ET L'ILE-DE-FRANCE (cf. annexe 9)

L'**Ile-de-France** constitue la région qui comptabilise le plus de crimes et de délits. Un peu plus d'une infraction sur quatre constatées en France en 2000 l'a été dans cette région (plus précisément 26,71 % contre 26,92 % en 1999).

La progression en Ile-de-France est de + 4,83 % au cours de l'année 2000.

Les départements franciliens ont connu des progressions plus ou moins marquées de leurs crimes et délits.

Par rapport à la tendance nationale (+ 5,72 %), la moitié d'entre eux a enregistré des hausses inférieures : + 1,69 % pour Paris, + 1,79 % pour la Seine-et-Marne, + 2,46 % pour l'Essonne et + 5,30 % pour les Yvelines. Les autres départements ont connu des hausses plus accentuées : + 6,11 % pour les Hauts-de-Seine, + 7,07 % pour la Seine-Saint-Denis, + 8,63 % pour le Val d'Oise, + 10,48 % pour le Val-de-Marne.

En ce qui concerne **les trois composantes** de la région Ile-de-France, les variations sont les suivantes :

CRIMINALITE GLOBALE	Année 1999		Année 2000	
	Nombre faits constatés	Variation 1999/1998		Variation 2000/1999
en ILE de FRANCE				
- Paris intra-muros (75)	291.630	+ 1,99 %	296.558	+ 1,69 %
- Petite Couronne (92-93-94)	321.762	+ 4,23 %	346.725	+ 7,76 %
- Grande Couronne (77-78-91-95)	347.265	+ 1,15 %	363.821	+ 4,77 %
ILE DE FRANCE	960.657	+ 2,41 %	1.007.104	+ 4,83 %

Au sein de la région Ile-de-France, la grande Couronne concentre 36,12 % de la criminalité régionale (36,15 % en 1999), la petite Couronne 34,43 % (33,49 % en 1999) et Paris intra muros 29,45 % (30,36 % en 1999).

En ce qui concerne **Paris intra-muros**, la progression (+ 1,69 %) est moins marquée que celle observée en 1999 (+ 1,99 %).

La typologie de la délinquance parisienne reste largement dominée par les vols qui représentent 65,93 % des crimes et délits (61,90 % pour la France entière). Cette catégorie enregistre en 2000 une baisse de - 1,35 %.

Les infractions économiques et financières progressent de + 21,26 %. Elles représentent 11,19 % du total de la criminalité parisienne (contre 9,38 % en 1999).

Il en va de même pour la catégorie des crimes et délits contre les personnes qui enregistre, quant à elle, une augmentation de + 7,77 %, mais dont la part dans la criminalité parisienne reste toutefois faible (3,86 %).

La catégorie "autres infractions dont stupéfiants", qui représente 19,02 % de la criminalité parisienne comme en 1999, est aussi en hausse de + 1,74 %.

La délinquance de voie publique parisienne, qui concentre 41,25 % du total des crimes et délits constatés dans la capitale (contre 45,02 % en 1999), connaît une diminution sensible (- 6,83 %).

2 – LES GRANDES CIRCONSCRIPTIONS DE SECURITE PUBLIQUE (cf. annexe 9-1)

Parmi les 11 grandes circonscriptions de sécurité publique de plus de 250.000 habitants, la criminalité globale est orientée à la baisse pour trois d'entre elles (Bordeaux, Toulouse, Nantes) ; six ont connu une augmentation inférieure à la moyenne nationale (Marseille, Lens, Grenoble, Lyon, Lille, Rouen) et deux une progression supérieure (Nice et Strasbourg).

VI - LA CRIMINALITE CONSTATEE PAR LA POLICE NATIONALE

(cf. annexes 10, 11 et 12)

1 - Les faits constatés

Avec 2.798.906 crimes et délits constatés sur le territoire métropolitain, la Police Nationale a enregistré, en 2000, une **hausse de + 4,48 %** des faits constatés (soit 119.999 faits de plus) par rapport à l'année précédente.

Avec 1.467.671 faits constatés, la délinquance de voie publique enregistrée par la Police Nationale a diminué de - 0,51 % en 2000 (soit 7.514 faits de moins qu'en 1999). Elle poursuit sa décrue enregistrée en 1999 et représente 52,44 % de la criminalité globale constatée par la police nationale.

Les évolutions enregistrées par les services de Police Nationale en 2000 pour chacune des **quatre grandes catégories d'infractions** sont les suivantes :

CATEGORIES D'INFRACTIONS constatées par la POLICE NATIONALE	ANNEE 1999	ANNEE 2000	VARIATION 2000/1999
1- INFRACTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES	181.150	238.328	+ 31,56 %
2 – CRIMES ET DELITS CONTRE LES PERSONNES	165.650	182.044	+ 9,90 %
3 – AUTRES INFRACTIONS (dont Stupéfiants)	659.477	683.828	+ 3,69 %
4 - VOLS (y compris recels)	1.672.630	1.694.706	+ 1,32 %
TOTAL DES CRIMES ET DELITS CONSTATES	2.678.907	2.798.906	+ 4,48 %

La hausse globale (+ 4,48 %, soit + 119.999 faits) des constatations de la Police nationale est largement influencée par l'accroissement numérique de la catégorie des infractions économiques et financières qui y participent pour près de 48 % (avec 57.178 faits supplémentaires) : dans cette catégorie, les **escroqueries faux et contrefaçons** ont progressé de + 34,48 %, en raison notamment de l'accroissement du nombre des escroqueries et abus de confiance (+ 74,31 %) qui prennent en compte l'utilisation frauduleuse des numéros de cartes bancaires.

Cette hausse globale est également influencée par l'accroissement, d'une part de l'ensemble des vols et plus particulièrement des vols de téléphones portables (pour plus de 18 %, avec 22.076 infractions supplémentaires) et d'autre part de la catégorie des autres infractions (pour plus de 20 %, avec 24.351 faits supplémentaires).

Il faut en effet constater que sur 119.000 faits supplémentaires, les deux tiers (soit près de 80.000) sont imputables aux progressions marquées des rubriques d'infractions économiques et financières, ou de vols notamment de téléphones portables.

2 - Les résultats des enquêtes

L'élucidation des infractions :

Sur les 2.798.906 crimes et délits constatés en 2000 par la Police Nationale, 646.592 ont été élucidés soit + 20.922 faits (+ 3,34 %).

Le taux d'élucidation de la Police Nationale est de 23,10 % en 2000.

Les mesures de garde à vue :

En 2000, 293.979 mesures de garde à vue ont été prises par la Police Nationale, soit une augmentation de + 6,12 % par rapport à 1999. Elles représentent 80,64 % de l'ensemble des gardes à vue prises au plan national tous services confondus.

17,23 % de ces gardes à vue ont été supérieures à 24 heures.

3 - Les personnes mises en cause:

Globalement, 590.316 personnes ont été mises en cause par la Police Nationale en 2000 soit une progression de + 4,86 %, et parmi elles, 40.425 ont été écrouées (soit 6,84 %).

La part des personnes mises en cause par la Police Nationale représente 70,74 % du total des mis en cause tous services confondus et celle des écroués 75,14 %.

Les mineurs mis en cause :

132.293 personnes mineures ont été mises en cause en 2000 par la Police Nationale. Le nombre des mineurs en cause s'est accru de + 4,59 % par rapport à 1999.

Leur part dans le total des mis en cause par la Police Nationale reste stable, passant de 22,47 % en 1999 à 22,41 % en 2000.

Les étrangers mis en cause :

137.573 personnes étrangères ont été mises en cause par la Police Nationale en 2000, soit une augmentation de + 3,91 % par rapport à 1999.

Leur part dans le total des mis en cause par la Police Nationale est de 23,30 % (contre 23,52 % en 1999).

VII - LA CRIMINALITE CONSTATEE PAR LA GENDARMERIE NATIONALE

(cf. annexes 13 et 14)

1 - Les faits constatés

Avec 972.943 crimes et délits constatés sur le territoire métropolitain, la Gendarmerie Nationale a enregistré, en 2000, une **hausse de + 9,45 %** de sa criminalité (soit 83.986 faits de plus) par rapport à l'année précédente.

Les évolutions enregistrées par les services de la Gendarmerie Nationale en 2000 pour chacune des **quatre grandes catégories d'infractions** sont les suivantes :

CATEGORIES D'INFRACTIONS CONSTATEES PAR LA GENDARMERIE NATIONALE	ANNEE 1999	ANNEE 2000	VARIATION 2000/1999
1- AUTRES INFRACTIONS (dont Stupéfiants)	126.931	146.647	+ 15,53 %
2 - VOLS (y compris recels)	579.898	639.990	+ 10,36 %
3 - CRIMES ET DELITS CONTRE LES PERSONNES	67.544	72.470	+ 7,29 %
4 - INFRACTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES	114.584	113.836	- 0,65 %
TOTAL DES CRIMES ET DELITS CONSTATES	888.957	972.943	+ 9,45 %

La catégorie des vols, en progression de + 10,36 % (soit + 60.092 faits), participe à près de 72 % à la hausse globale de l'ensemble des infractions constatées par la Gendarmerie Nationale. Cette dernière est également influencée pour plus de 23 % par la progression de + 15,53 % (soit + 19.716 faits) de la catégorie des autres infractions.

Avec 469.838 faits constatés, **la délinquance de voie publique** enregistrée par la Gendarmerie Nationale a augmenté de + 10,79 % en 2000 (soit + 45.742 faits par rapport à 1999).

2 - Les résultats des enquêtes :

L'élucidation des infractions :

Sur les 972.943 crimes et délits constatés en 2000 par la Gendarmerie Nationale, 362.368 ont été élucidés.

Le taux d'élucidation de la Gendarmerie Nationale est de 37,24 % en 2000.

Les mesures de gardes à vue :

En 2000, 70.556 mesures de gardes à vue ont été prises par la Gendarmerie Nationale. Elles représentent 19,35 % de l'ensemble des gardes à vue prises au plan national tous services confondus.

20,86 % de ces gardes à vue ont été supérieures à 24 heures, le nombre de celles-ci a augmenté + 11,45 % par rapport à 1999.

3 - Les personnes mises en cause :

Globalement, 244.233 personnes ont été mises en cause par la Gendarmerie Nationale en 2000 et, parmi elles, 13.381 ont été écrouées (soit 5,47 %).

La part des personnes mises en cause par la Gendarmerie Nationale représente 29,26 % du total des mis en cause tous services confondus et celle des écroués 24,86 %.

Les mineurs mis en cause :

42.963 personnes mineures ont été mises en cause en 2000 par la Gendarmerie Nationale. Le nombre des mineurs en cause a diminué de - 2,15 % par rapport à 1999. Leur part dans le total des mis en cause par la Gendarmerie Nationale a diminué, passant de 18,60 % en 1999 à 17,59 % en 2000.

Les étrangers mis en cause :

17.617 personnes étrangères ont été mises en cause par la Gendarmerie Nationale en 2000, soit une diminution de - 12,60 % par rapport à 1999.

Leur part dans le total des mis en cause par la Gendarmerie Nationale est de 7,21 % (contre 8,54 % en 1999).

-----o00o-----

Annexes

NOTE
relative à la méthodologie des statistiques
des crimes et délits constatés par la police et la gendarmerie
(système statistique 4001)

1 : Le champ statistique :

Les données statistiques collectées répondent à trois principes :

- **l'enregistrement des seuls crimes et délits**, à la connaissance des services de police ainsi que des unités de gendarmerie, consignés dans une procédure transmise à l'autorité judiciaire. A contrario, *sont exclus* de la comptabilisation de la statistique institutionnelle (dite "4001") *les contraventions* de toute nature, *les délits routiers*, *les faits mentionnés en "main-courante"*, *les infractions constatées par d'autres institutions* (Douanes, Inspection du travail, Répression des Fraudes...).

- **une nomenclature comportant 107 index et 12 colonnes**, qui recense les faits constatés, les faits élucidés, les gardes à vue (de 24 h et de + de 24 heures) ainsi que des données relatives aux personnes en cause (majeur, mineur, français ou étrangers, suites judiciaires).

Mise en place en 1972, cette nomenclature a fait l'objet en 1988 et en 1995 de réactualisations faisant suite à des modifications de la législation pénale. Elle a été validée par le "Groupe Interministériel de Modernisation des Statistiques" (ministères de l'Intérieur, de la Défense, de la Justice et INSEE) installé à cet effet.

- **des règles méthodologiques communes à l'ensemble des services collecteurs,**

Détaillées dans le "*Guide de Méthodologie Statistique*" diffusé auprès de l'ensemble des services, des règles (générales et particulières) veillent à préserver les statistiques de la criminalité contre tous les défauts connus de comptage

La comptabilisation statistique des crimes et délits s'effectue à partir "*d'unités de compte*" (victime, victime entendue, plaignant, infraction, procédure, auteur, véhicule et chèque) spécifiques à chacun des index de la nomenclature. Ces unités de compte fixent les modalités de comptage au moment de l'enregistrement

Ces unités de compte, définies et validées par le Groupe Interministériel de Modernisation des Statistiques, garantissent ainsi l'homogénéité de la collecte et la fiabilité des données statistiques relatives à la criminalité et à la délinquance.

2 : Les éléments techniques : Le système repose sur :

- **une collecte informatisée très décentralisée :**

La collecte des données statistiques est réalisée au niveau de chaque service collecteur (soit au total près de 7.000 services de police et unités de gendarmerie), chaque fois qu'est établie une procédure judiciaire dans laquelle est consignée une infraction présumée crime ou délit.

Les fichiers statistiques (compteurs en 107 index et 12 colonnes) sont constitués à partir du balayage des données procédurales contenues dans le système informatique du service collecteur. Après vérification, les services collecteurs adressent ensuite leur fichier par voie télématique aux échelons centraux dont ils dépendent.

- un collationnement centralisé :

par chacune des directions de la Police Nationale (Sécurité Publique, Police aux Frontières, Surveillance du Territoire, Renseignements Généraux, Police Judiciaire Préfecture de Police) *ou de la Gendarmerie Nationale* pour les données émanant de leurs propres services territoriaux.

Après un nouveau contrôle technique (pertinence, fiabilité), ces échelons centraux transmettent l'intégralité de leurs fichiers statistiques (par voie télématique et disquettes) à la Direction Centrale de la Police Judiciaire.

La Direction Centrale de la Police Judiciaire, en charge de la centralisation terminale des fichiers statistiques conformément à l'article D.8 du Code de procédure pénale, seule autorité officielle de collecte et d'analyse de l'ensemble (tous services) de la criminalité et de la délinquance constatées en France.

Elle assure le traitement et l'exploitation des données statistiques relatives à la criminalité et à la délinquance, et en maintient la disponibilité. Les données statistiques peuvent ainsi faire l'objet à la fois de comparaisons globales sur de longues périodes (depuis 1972), et d'analyses ciblées.

3 : Des analyses affinées :

Deux agrégats (grandeurs synthétiques regroupant les infractions correspondant au même phénomène criminel) sont utilisés pour analyser la "*délinquance de voie publique*" et la "*criminalité organisée et délinquance spécialisée*".

⇒ **L'agrégat de "délinquance de voie publique"** regroupe les vols à main armée, les vols avec violences, les cambriolages, les vols d'automobiles, les vols à la roulotte et les vols d'accessoires automobiles, les destructions de biens publics et privés. Il autorise l'étude des phénomènes qui touchent le plus au quotidien les biens des citoyens ou leur personne.

Cet agrégat a été conçu pour répondre à un besoin technique de la direction centrale de la sécurité publique, l'évaluation de l'impact sur certaines formes de délinquances (infractions réalisées sur la voie publique ou à partir de celle-ci) des différentes formes de présence policière (ilotage, forces mobiles...) et sa première utilisation remonte à 1987. Cet agrégat a été intégralement repris à partir de 1990 par la direction centrale de la police judiciaire dans les diverses études statistiques.

Cet agrégat a été validé par le groupe interministériel de modernisation des statistiques (constitué de représentants du ministère de la Justice, de l'Intérieur, de la Défense et de l'I.N.S.E.E.) au cours des travaux menés en 1994 et 1995.

⇒ L'agrégat de "**criminalité organisée et délinquance spécialisée**" regroupe les homicides et tentatives d'homicides, les prises d'otages, les séquestrations, les vols à main armée, le proxénétisme, le trafic et la revente sans usage de stupéfiants, les attentats par explosifs, les faux documents d'identité et autres faux documents administratifs, la fausse monnaie, les infractions à l'exercice d'une profession réglementée, les fraudes fiscales. Il permet l'analyse des infractions les plus graves qui nécessitent l'intervention des services spécialisés dans la lutte contre ces infractions.

4 : Les statistiques de la délinquance et de la criminalité et les enquêtes de victimation :

Elles diffèrent des enquêtes de victimation, de part sa finalité et sa méthodologie.

Dans un article de la Revue Française de Sociologie (avril-juin 1999 "Mesurer le crime" : comparaison sur deux périodes distinctes des statistiques des crimes et délits constatés avec les déclarations de victimation d'échantillons de population) les chercheurs précisait que "***l'enquête de victimation et la statistique administrative ne constituent pas deux mesures de la même chose***".

Les quatre auteurs ont indiqué que la statistique administrative et l'enquête de victimation ne doivent pas être "*opposées, mais complémentaires*", notamment en raison du caractère très spécialisé des enquêtes de victimation et du risque de subjectivité des réponses.

Leur étude faisait apparaître que pour de nombreuses infractions (cambriolages, vols de véhicule...) "*les victimes ne se sont pas résignées*" et déposent plainte.

Les résultats de l'enquête de victimation effectuée par l'IHESI avec le concours de l'I.N.S.E.E. sont conformes à ces observations.

Ainsi, les chercheurs de l'IHESI précisent : que "*les enquêtes de victimation ne prétendent pas concurrencer les statistiques officielles, mais proposent une perspective complémentaire*" et que "*l'enquête INSEE-IHESI (...) compte plus de faits, mais surtout elle les compte mieux que les autres enquêtes de victimation*" (car elle est basée sur un échantillon de 10 600 personnes).

Elles ont pour objet de mesurer le chiffre noir et le chiffre gris de la criminalité.

4.1 : L'évaluation du "chiffre noir" et du "chiffre gris" :

Le chiffre noir de la criminalité et de la délinquance correspond aux faits que les victimes n'ont pas signalé aux autorités ou aux infractions sans victime ignorées par la police (infraction à la législation sur le travail par exemple).

Le chiffre gris est défini par l'IHESI comme le fait, signalé aux autorités, qui n'apparaît pas dans les statistiques officielles.

Pour l'IHESI, ce chiffre gris résulte essentiellement de la rédaction de mentions de "main courante".

Il convient de souligner que :

- de nombreux faits (diffamation/injures, menaces, violences, destructions dégradations) peuvent être des **contraventions**, en fonction des circonstances de leur commission ou de leur gravité, et non des délits. Or, **seuls les crimes et les délits sont comptabilisés dans la statistique officielle** (Etats 4001). Les contraventions ne sont pas comptabilisées par type d'infraction (environ 21 millions de contraventions par an, dont 20 millions environ de contraventions au Code de la Route).

- pour certaines infractions, la victime elle-même souhaite ne faire qu'une mention de main-courante, se réservant la possibilité de déposer plainte ultérieurement (non-représentation d'enfant, troubles de voisinage, différends familiaux).

4.2 : Les éléments de divergence et de complémentarité :

Il ne peut être effectué de comparaison pertinente entre les statistiques administratives (état 4001) et les résultats d'une enquête de victimation pour plusieurs raisons :

- Les statistiques administratives sont élaborées à partir de **données objectives**, tirées de procédures écrites, transmises à l'autorité judiciaire, tandis que les déclarations de victimation sont fondées sur des **réponses subjectives** à un questionnaire, proposé à un échantillon de population.

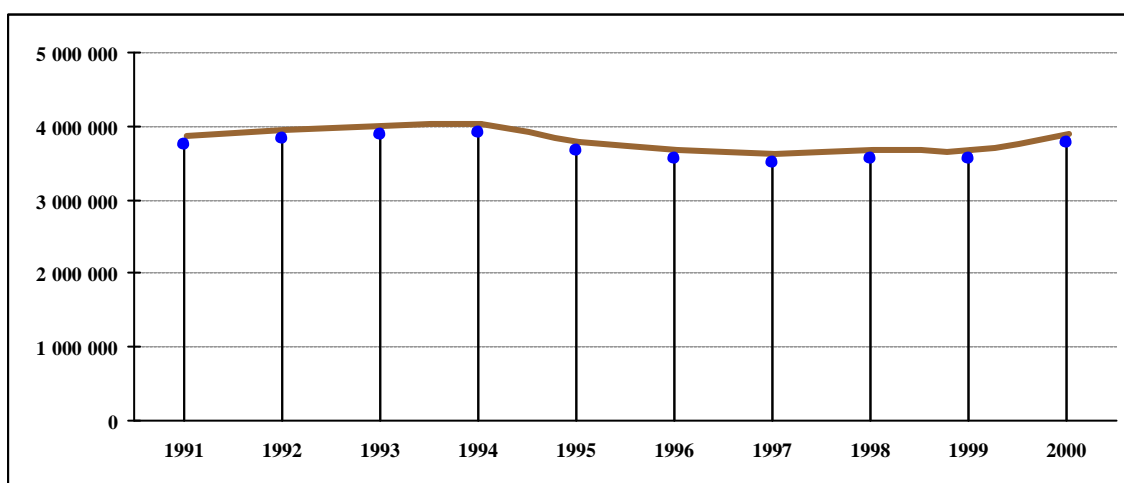
- Les statistiques administratives sont collectées **à partir d'unités de compte** homogènes dans le temps et dans l'espace, qui sont différentes de celles prises en compte dans les enquêtes de victimation. En effet, l'infraction, le véhicule, la procédure, l'auteur sont des unités de compte de la statistique administrative, qui ne figurent pas dans l'enquête de victimation (qui prend en compte le " fait " ou la victime).

- La statistique administrative n'a pas le même objectif que les enquêtes de victimation. La première vise à connaître l'état de la criminalité et de la délinquance et son évolution (en temps réel, comme sur de longues périodes), les secondes à analyser le sentiment d'insécurité ressentie par la population au moment de l'enquête.

- Bien que la statistique administrative ne comptabilise qu'une partie de la criminalité réelle (la criminalité constatée), sa fiabilité est assurée par des procédures de collecte, d'analyse et de contrôle conformes aux règles du système statistique public validé par l'INSEE.

Evolution en nombre de la criminalité et de la délinquance constatées en FRANCE entre 1991 et 2000

Police et Gendarmerie



	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Criminalité globale	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####
Evolution	7,20%	2,32%	1,33%	0,96%	-6,47%	-2,88%	-1,86%	2,06%	0,07%	5,72%